

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7019.39.99	Autres : Autres	En fr.	A
7019.40.10	Imprégnés de résine époxyde composée mais non complètement durcie, connus sous le nom de « prepreg », conformes à la spécification IPC-4101, devant servir à la fabrication de plaquettes de circuits imprimés; Ruban de verre, tissé, conducteur, devant servir à la fabrication ou à la remise à neuf de génératrices électriques; Uniquement en fibres ou en filaments de verre, imprégnés de résine, en rouleaux, même intercalés de papier, devant servir à la fabrication de meules abrasives; Uniquement en fibres de verre à haute teneur en silice qui, à l'exclusion de l'enduit, contiennent au moins 90 % en poids de silicium combiné, évalué comme du dioxyde de silicium (SiO ₂)	En fr.	A
7019.40.20	Devant servir à la fabrication des pneus	En fr.	A
7019.40.91	Autres : Devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A
7019.40.99	Autres : Autres	10.5%	B
7019.51.10	Uniquement en fibres ou en filaments de verre, imprégnés de résine, en rouleaux, même intercalés de papier, devant servir à la fabrication de meules abrasives; Uniquement en fibres de verre à haute teneur en silice qui, à l'exclusion de l'enduit, contiennent au moins 90 % en poids de silicium combiné, évalué comme du dioxyde de silicium (SiO ₂)	En fr.	A
7019.51.20	Devant servir à la fabrication des pneus	En fr.	A
7019.51.91	Autres : Devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A
7019.51.99	Autres : Autres	En fr.	A
7019.52.10	Uniquement en fibres ou en filaments de verre, imprégnés de résine, en rouleaux, même intercalés de papier, devant servir à la fabrication de meules abrasives; Uniquement en fibres de verre à haute teneur en silice qui, à l'exclusion de l'enduit, contiennent au moins 90 % en poids de silicium combiné, évalué comme du dioxyde de silicium (SiO ₂)	En fr.	A
7019.52.20	Devant servir à la fabrication des pneus	En fr.	A
7019.52.91	Autres : Devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A
7019.52.99	Autres : Autres	En fr.	A
7019.59.10	Tissu double pièce, « à espace », uniquement de filaments de verre au borosilicate, constitué de deux tissus tissés simultanément et joints avec des fils communs, d'une épaisseur totale n'excédant pas 2.54 cm; Uniquement en fibres ou en filaments de verre, imprégnés de résine, en rouleaux, même intercalés de papier, devant servir à la fabrication de meules abrasives; Uniquement en fibres de verre à haute teneur en silice qui, à l'exclusion de l'enduit, contiennent au moins 90 % en poids de silicium combiné, évalué comme du dioxyde de silicium (SiO ₂)	En fr.	A
7019.59.20	Devant servir à la fabrication des pneus	En fr.	A
7019.59.91	Autres : Devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A
7019.59.99	Autres : Autres	En fr.	A
7019.90.10	Cordages et tubes tressés, uniquement en fibres de verre à haute teneur en silice qui, à l'exclusion de l'enduit, contiennent au moins 90 % en poids de silicium combiné, évalué comme du dioxyde de silicium (SiO ₂); Disques en fibres de verre tissés ou en filaments de verre tissés, imprégnés de résine,	En fr.	A